

ATTESTATION D'ACCUEIL

Les attestations d'accueil s'établissent uniquement sur rendez-vous les mardis et jeudis entre 14h00 et 16h00.

Liste des documents à fournir :

HÉBERGEANT

Justificatif d'état Civil

- Carte Nationale d'Identité ou titre de séjour
- Livret de famille

Justificatifs de ressources

- 3 derniers bulletins de salaire ou justificatifs de ressources (RSA, chômage etc...)
- Dernier avis d'imposition

Justificatif de domicile

- Quittance de loyer ou titre de propriété
- Facture d'électricité, téléphone etc... de moins de 3 mois

Autre

Assurance : à prendre par l'hébergeant, sauf si la personne accueillie doit en souscrire une pour venir en France (Algérie, Maroc...).

Une assurance complémentaire peut toutefois être prise par l'hébergeant au profit de l'hébergé.

- Timbre fiscal de 30,00 € :
 - pour un **couple marié** : 1 seul timbre fiscal
 - pour les **mineurs** de -18 ans : pas de timbre fiscal
 - si plusieurs personnes **majeures** accueillies, **non mariées** : 1 timbre par personne

HÉBERGÉ(S)

- Photocopie du passeport, **si possible en couleur**
- Adresse précise de l'hébergé

**TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE FOURNIS EN ORIGINAUX ET
PHOTOCOPIES**